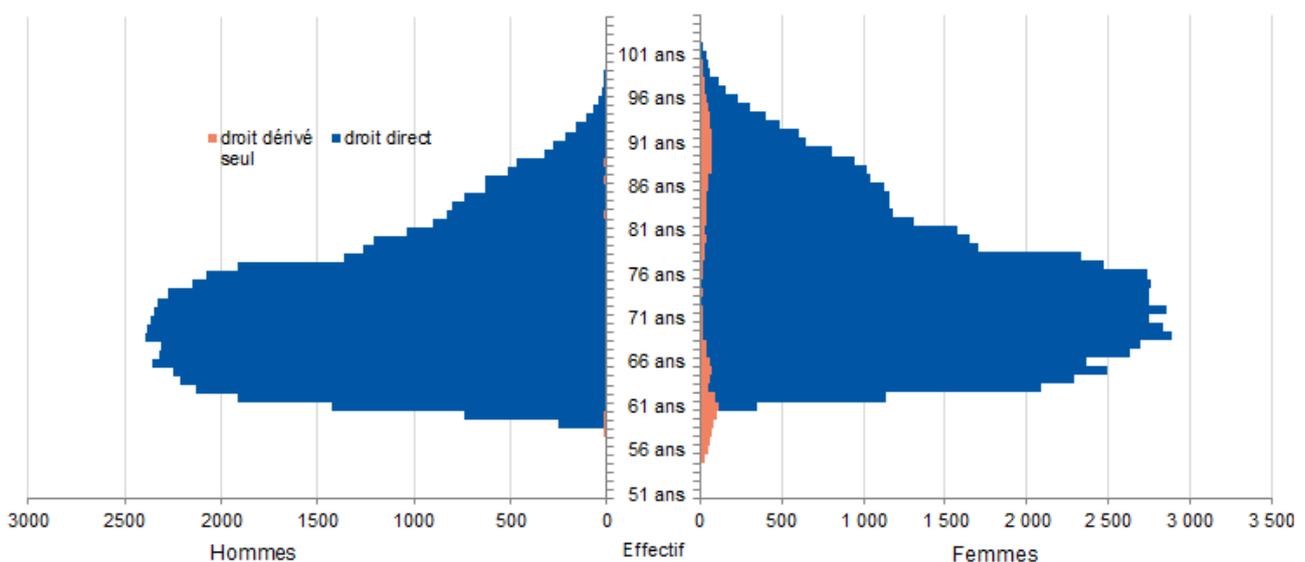


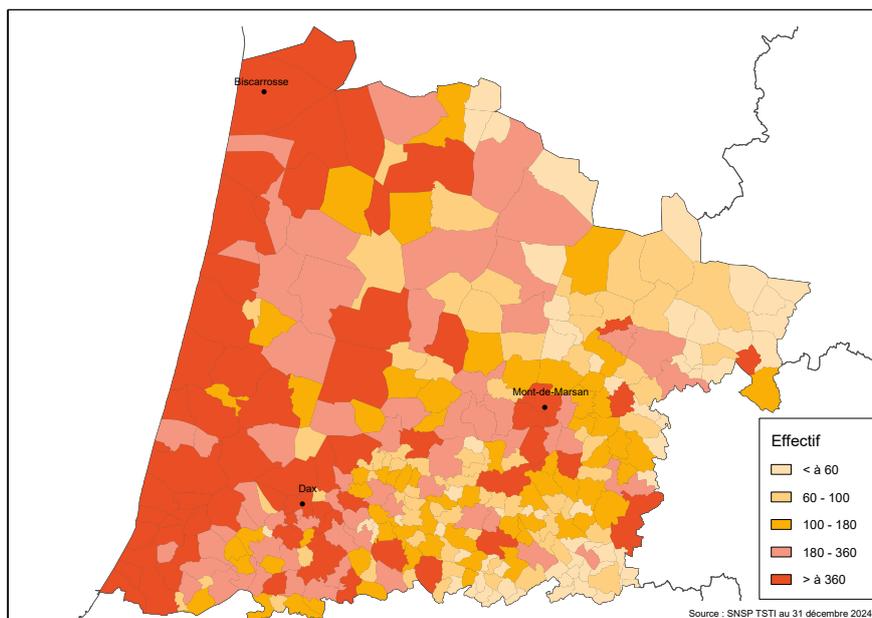
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 550	3 985	6 535
Droits directs (retraites personnelles)	2 292	2 662	4 954
Droits dérivés (retraites de réversion)	258	1 323	1 581
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	147	212	359
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	814	336	1 150
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,8 ans	63,6 ans	63,2 ans
Droits dérivés	77,2 ans	75,1 ans	75,4 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	50 179	63 265	113 444
Retraités percevant un droit direct seul	48 161	46 708	94 869
Retraités percevant un droit dérivé seul	297	2 215	2 512
Retraités percevant les deux à la fois	1 721	14 342	16 063
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,6%	3,4%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 308	6 640	21 948
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,8 ans	75,3 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	951 €	758 €	844 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,0%	45,2%	33,0%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mont-de-Marsan</b>			
Nombre total de retraités	2 698	3 917	6 615
Retraités percevant un droit direct seul	2 597	2 867	5 464
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	133	137
Retraités percevant les deux à la fois	97	917	1 014
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,4%	5,8%	5,6%
<b>Dax</b>			
Nombre total de retraités	2 383	3 855	6 238
Retraités percevant un droit direct seul	2 296	2 652	4 948
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	141	150
Retraités percevant les deux à la fois	78	1 062	1 140
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,5%	6,9%	7,1%
<b>Biscarrosse</b>			
Nombre total de retraités	2 215	2 833	5 048
Retraités percevant un droit direct seul	2 173	2 197	4 370
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	69	75
Retraités percevant les deux à la fois	36	567	603
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,9%	2,8%	2,4%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".